



## COMMUNE DE SURPIERRE

Rte de Granges 5, 1527 Villeneuve

# AVIS OFFICIELS & DIVERS

## A TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE SURPIERRE

Juin 2019

### Du changement pour les déchets verts

---

Voilà plusieurs années déjà que M. Jérôme Catillaz nous met à disposition sa compostière pour entreposer les déchets verts. M. Catillaz nous a récemment informé par courrier qu'il va changer sa méthode de labourage. A cet effet, il ne va plus pouvoir récolter nos déchets. Un tout grand merci pour toutes ces années d'agréable collaboration à lui !



Pour cela, nous mettrons une benne à disposition dans notre déchetterie communale (site de Surpierre) qui sera accessible pendant les heures d'ouverture et ceci dès le **31 juillet 2019**. Pensez à privilégier des sacs légers pour votre gazon afin de faciliter le déchargement...

#### **Modification dans le guide pratique de la déchetterie**

##### Art 1.2 : Déchets organiques :

Dépôt à la déchetterie de Surpierre

Les déchets organiques ou déchets verts sont les matériaux d'origines végétales provenant de la cuisine et du jardin. Ils sont biodégradables et se décomposent.

Admis		Gazon, feuilles mortes, épluchures de légumes, pelures de fruits, marc de café et thé, coquilles d'œuf, fleurs fanées et plantes verte, <b>branchages diamètre inférieur à 5cm et une longueur maximum d'un mètre.</b>
Non Admis		Déchets urbains, emballages, sacs en plastique, litière de chat, crottes de chien, sacs d'aspirateur, mouchoirs en papier, couches, restes de nourriture cuite, viande, papiers, métaux, textiles, produits chimiques, etc.

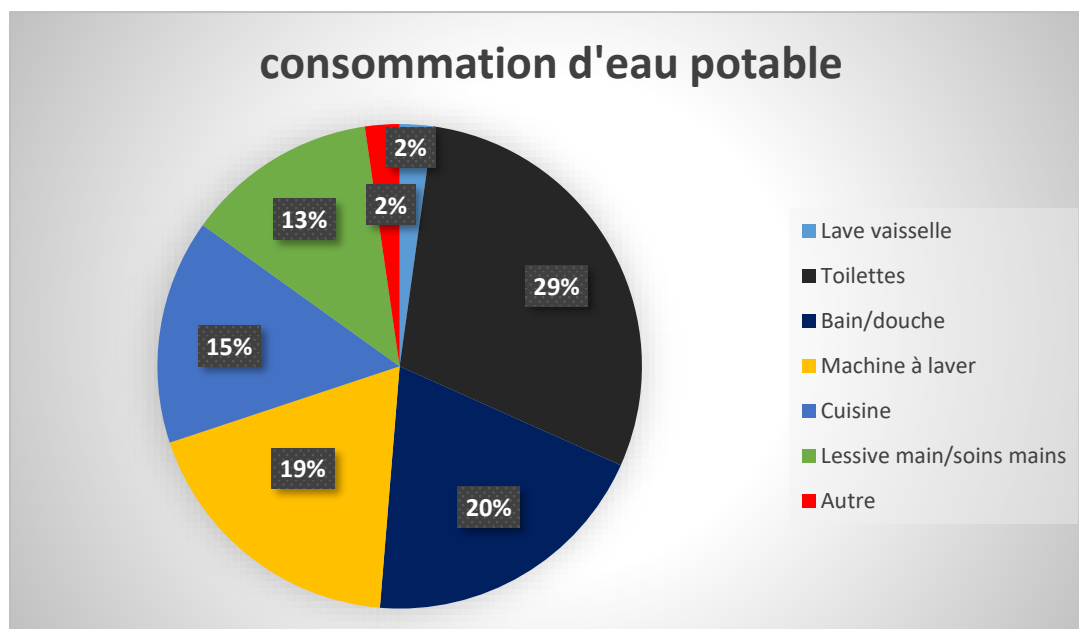
##### Art. 2.2 : La collecte des branchages :

Cet article sera supprimé du guide car les branchages d'un diamètre inférieur à 5cm seront récoltés durant toute l'année à la déchetterie de Surpierre.

# Eau potable, avis de restriction

---

Ci-dessous les parts de consommation d'eau potable dans un ménage :



Voici 4 bonnes raisons d'économiser l'eau potable :

1. L'eau est une denrée de plus en plus rare. Le dérèglement climatique nous impose des périodes de sécheresse plus rude chaque année et l'eau n'est pas une ressource illimitée. Seul 2.8% de toute l'eau sur terre est de l'eau douce et plus de la moitié de ce faible pourcentage est polluée.
2. Réduire votre consommation impacte directement votre porte-monnaie. La taxe au m<sup>3</sup> va augmenter ces prochaines années et donc moins vous consommerez, moins vous paierez ! Il faut également savoir que la moitié de la consommation électrique de votre ménage est dédiée à la production d'eau chaude.
3. Pour préserver l'environnement. Nous devons prendre conscience que l'Homme n'est pas seul à avoir besoin d'eau potable sur cette planète. Toutes les espèces animales et végétales qui nous entourent ont un besoin indispensable en eau.
4. Nous ne devons pas seulement pomper de l'eau pour la consommer mais aussi pour produire notre nourriture et nos vêtements ainsi que pour nous laver. Si nous manquons d'eau, notre quotidien et notre confort sont remis en cause.

Le Conseil communal souhaite vous rendre attentif que la période sèche a débuté. Même si les pluies ont été encore « fréquentes », le niveau du réservoir baisse déjà à vue d'oeil avec l'arrivée des jours beaux et chauds. La situation est déjà tout autant critique que celle de l'été passé, période où nous avons évité les mesures d'urgence de peu.

## La restriction est donc de nouveau en vigueur !



Ci-après un rappel des recommandations :

- Ne pas laver les véhicules
- Ne pas arroser les gazons et autres pelouses
- Limiter l'arrosage des jardins potagers, uniquement à l'aide d'un arrosoir.
- Prendre une douche plutôt qu'un bain et arrêter l'eau pendant que vous vous savonnez.
- Entretenir l'eau des piscines afin de ne pas devoir vidanger pendant l'été.
- Nous rappelons également aux agriculteurs qu'ils peuvent, autant que possible, aller chercher de l'eau au réservoir de Praratoud. Tout citoyen qui désire aller chercher de l'eau pour son jardin ou pour une utilisation exceptionnelle peut également se fournir en eau à ce réservoir, et ce gratuitement.
- Si vous avez connaissance d'une fuite ou d'une défection sur le réseau communal, nous vous remercions d'en informer immédiatement le Conseil communal qui prendra les dispositions nécessaires dans les plus brefs délais. Les fuites dans les réseaux d'eau privés doivent être réparées sans délai.

Merci à tous pour votre compréhension et votre collaboration.

## Recherche d'un Spécialiste communal pour la protection incendie

---

Pour donner suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (LECAB), de son Règlement (RECAB) et du Règlement du 20 juin 2018 sur la prévention de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, le Conseil communal est à la recherche d'une personne dévouée et motivée par les tâches précisées ci-après :

Le Spécialiste communal est responsable d'assister la ou les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments, des personnes et des animaux.

Il participe à un cours de formation obligatoire organisé par l'ECAB. Ensuite, il sera à même de comprendre les exigences de protection incendie émises dans les préavis de l'ECAB et figurant dans les plans de protection incendie. Il saura effectuer les autres tâches de protection incendie qui lui incombent, travaillera en partenariat avec l'expert de l'Etablissement, appréciera les situations du terrain sous l'angle de la protection incendie et y appliquera la bonne proportionnalité. Il connaîtra les outils d'échange d'information et de partenariat avec l'Etablissement.

Cela vous intéresse ? Si oui, n'hésitez pas à faire part de votre intérêt par écrit, par courrier (*Administration communale, Rte de Granges 5, 1527 Villeneuve*) ou par courriel (*secretariat@surpierre-fr.ch*). A votre demande, nous vous faisons parvenir les règlements et lois qui s'y réfèrent.



## Course Groupe E Tour le 21.08.19 à Surpierre

---



Mesdames, Messieurs,

Cet été, nous aurons l'honneur d'organiser une étape de la course du Groupe E Tour. Cette course réunit plus de 200 enfants lors de la Liberté Kids Cups à 16h00 et plus de 800 adultes lors de la course de 19h00.

La place de fête se situera à la grande salle de Surpierre. Le départ et l'arrivée des courses se feront également depuis la grande salle.

A cet effet, certains accès seront réduits aux horaires suivants :

- Places de parc maison de paroisse : mercredi 07h00-22h00
- Places de parc grande salle : mercredi 07h00-22h00

Lors du départ des adultes, la route principale direction Cheiry sera momentanément fermée (5-10 minutes).

Plus d'info sur le site : <https://www.sportplus.ch/groupe-e-tour/>

Nous nous réjouissons de vous rencontrer et de partager une journée dédiée à la course à pied et restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Pour l'USCV Football-Club  
Nicolas Thierrin

---

## INVITATION FETE NATIONALE

---

Cette année, le Conseil communal de Surpierre a le grand plaisir d'organiser la fête du 1<sup>er</sup> Août, en étroite collaboration avec l'USCV football-club, le :

**mercredi 31 juillet 2019**

La fête se déroulera sur la place de fête à **Villeneuve** (aux abords du terrain de foot), dès 20h30. La fanfare paroissiale se prépare déjà à vous faire passer un agréable moment en musique et le corps des sapeurs-pompiers sera présent tout au long de la soirée afin d'éviter tout incident lié à l'allumage du feu.

Une petite agape sera offerte à l'ensemble des citoyennes et citoyens de notre enclave qui auront répondu favorablement à notre invitation.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment en toute convivialité et nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion.